

<https://espacedocweb.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article280>



Vers des "ECO-CDI".

- Métier -



Date de mise en ligne : jeudi 6 mai 2021

Copyright © Espace Doc Web - Tous droits réservés

Je pianote, tu cliques, elle télécharge, nous télé-travaillons, vous likez, ils forwardent.

Si la crise sanitaire a obligé les hommes à ralentir dans les domaines des transports et de l'industrie et a offert une bouffée d'oxygène à notre planète (1), les confinements successifs ont aussi généré de nouvelles charges cognitives et écologiques. Dans ce contexte, le besoin de communiquer a littéralement « cramé » et fait exploser les serveurs, tant le numérique -et sa fracture- s'est imposé à nos vies.



L'enjeu environnemental occupe l'actualité depuis plusieurs années et s'est formalisé en 2019 avec « l'agenda 2030 » porté par l'ONU(2), qui a défini 17 objectifs de développement durable à atteindre d'ici là. Ainsi, depuis une dizaine d'année, l'engagement de l'Education Nationale dans l'EDDs'exprime dans la circulaire de 2019 qui annonce « 8 mesures pour l'éducation au développement durable » établis avec le Conseil National de la Vie Lycéenne (CNVL), puis dans la circulaire du 24 septembre 2020 intitulée « renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 »(3).

Le documentaliste, en tant qu'enseignant et responsable du fonds et de la pédagogie documentaire ne peut se soustraire aux nouveaux usages du numérique ni faire l'économie d'une réflexion sur les enjeux environnementaux que cela implique. Ainsi, comment faire du CDI un lieu éco-responsable, porteur de l'enseignement au développement durable ?



« faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable » (ODD 4.7).



La création d'un « ECO-CDI » peut trouver toute sa place, tout particulièrement, dans les éco-collège, éco-lycée et les établissements labellisés « E3D » (établissement en démarche de Développement Durable). « La démarche « E3D » intègre les enseignements, ainsi que la diversité de projets possible permettant de vivre l'établissement comme un lieu d'apprentissage global du développement durable. » (Eduscol) tandis que le label « E3D », attribué aux établissements d'enseignement scolaire qui entrent dans une démarche globale de développement durable, a pour objectif de développer les partenariats, notamment avec les acteurs territoriaux et mettre en valeur les projets EDD déjà existants, en les appuyant sur une vraie politique d'établissement. »(4)(5)



Nous pouvons nous appuyer sur la documentation de l'ADEME(6) et parcourir le site du Projet Pangolin(7), richement illustrés et documentés, qui mettent en évidence la pollution numérique, associée aux pratiques que sont le streaming, les mails, les recherches et navigation sur Internet..., et proposent des exemples de gestes éco-responsables, dont la plupart sont déjà connus.

L'EDD dans nos missions

1-Mission pédagogique et éducative

EMI

Avec le développement des réseaux sociaux et des théories complotistes ou climato-sceptiques, l'éducation aux médias et à l'information est propice à l'éducation au développement durable.

- L'EMI permet la formation de l'esprit critique en étudiant les discours des médias sur le développement durable, en analysant la désinformation sur le réchauffement climatique.
- Le CDI peut accueillir ou organiser des débats argumentés sur les sujets d'actualité liés au développement durable, avec les classes afin de les engager sur le sujet.
- **SITES exploitables :**
 - RFI : Les dessous de l'infox. [Climat : éviter le piège des fausses informations](#)
 - Sciences PO : Medialab. [Une cartographie Facebook des infox scientifiques sur le climat](#)

L'EDD favorise la transversalité

Il implique un travail collaboratif au sein des équipes pédagogiques. Le professeur documentaliste peut s'engager dans des projets et des séances pédagogiques **interdisciplinaires** puisque cet enseignement passe par des enseignements disciplinaires :

- Les SVT transmettent des savoirs sur les enjeux écologiques du développement durable.
- l'Histoire-Géographie, les Sciences Économiques et Sociales, les nouvelles options Géopolitiques du Baccalauréat permettent également de se s'emparer de ces enjeux.
- L'EDD trouve aussi sa place en Éducation artistique et Culturelle (**EAC**), en Éducation à la Santé et en **EMC** car il tente d'engendrer une modification des comportements citoyens
- Proposer des expositions, des événements, des concours autour des thématiques de l'environnement durable (atelier "[Fresque du Climat](#)", demander les affiche gratuites de [Good Planet](#) pour une exposition ODD...)

2- Organisation et mise à disposition des ressources documentaires de l'établissement

Dans le cadre de la politique d'acquisition :

- Développer un fonds documentaire adapté aux sujets du développement durable : revues, documentaires, romans et bandes dessinées documentaires, ressources numériques, films...
- Informer la communauté éducative des thématiques scientifiques et sociétales liées au développement durable.
- Valoriser ces ressources par des expositions thématiques et/ou sur Esidoc

Dans le domaine de l'orientation

, le professeur documentaliste peut faire découvrir des métiers indispensables pour le développement durable.



Concernant l'espace et la gestion documentaire,

pour faire du CDI un espace éco-responsable et durable, il est utile de montrer des **actions concrètes**, cela peut passer par la mise en œuvre de petits ou grands changements dans les pratiques, par exemple :

- - Installer un espace développement durable, regroupant la documentation, les affiches ODD... où accueillir les réunions des éco-délégués par exemple
 - Mettre en place des poubelles pour le tri du papier,

- Recycler les documents imprimés obsolètes en brouillons,
- Lors du désherbage, donner des livres à des associations ou aux élèves (en accord avec l'établissement)
- Ne plus couvrir les livres avec du film plastique
- Installer un compteur d'impression afin d'en limiter le nombre
- Remplacer les ampoules par des ampoules à led
- Sensibiliser aux recherches sur Internet (nombre et moteurs utilisés : Installer le plugin <https://www.linfordurable.fr/technomedias/stopauxinfox-un-nouveau-dispositif-pour-lutter-contre-les-fake-news-sur-le-climat>'>StopAuxInfox pour lutter contre les fake news sur le climat, lire [Moteurs de recherche éthiques : miracle ou mirage ?](#) (8))
- Télécharger plutôt que visionner des vidéos en streaming
- Envoyer des liens de téléchargement plutôt que des pièces jointes dans un mail
- Éteindre les équipements informatiques
- Engager une réflexion sur un moyen de communication efficace et durable

3- Ouverture du CDI sur l'établissement et son environnement éducatif, culturel et professionnel

- Organiser des sorties, en collaboration avec d'autres enseignants, dans des éco-quartiers, des ressourceries, des déchetteries ...
 - Organiser des conférences ou projets en collaboration avec des intervenants d'association locale qui militent pour le développement durable.
 - Monter des projets concrets comme l'installation d'un récupérateur de bouchons en plastiques (jouer sur les ressorts ludiques en utilisant des tubes transparents et en séparant les couleurs des bouchons par exemple) ; en accord avec le personnel de l'établissement, installer des plantes d'intérieur en plus grand nombre au CDI, initier un potager collaboratif dans l'établissement...
 - Collaborer avec les différentes instances éducatives, CVL, délégués de classe, éco-délégués at accompagner les élèves à être acteurs de leur environnement et à en saisir les enjeux principaux.
-

Avec le projet « Agenda 2030 », les CDI devraient entrer progressivement dans une démarche durable pour l'éducation au développement durable. Le CDI, en tant qu'entité centrale dans la vie des établissements, peut, à ce titre, devenir un laboratoire d'expérimentation et d'engagement pour un développement durable.

A nous de jouer pour rendre nos CDI et nos pratiques plus éco-responsables !

Vous êtes doré et déjà engagé dans une démarche éco-responsable,

vous portez ou participez à des projets liés à l'environnement,

vous avez mis en œuvre des séances d'EMI liées à l'EDD

vous avez mis en place des gestes ou des aménagements en faveur de l'environnement ?

PARTAGEZ VOS EXPERIENCES, VOS TROUVAILLES, VOS CONSEILS... !

SOURCES

(1) Pollution de l'air et impact du premier confinement :

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/279599-pollution-de-lair-limpact-du-premier-confinement-sur-la-mortalite>

(2) Objectifs ODD : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>

(3) BO- Circulaire du 24-9-2020 : Renforcement de l'éducation au développement durable- Agenda 2030 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

(4) EDD : Vademecum sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/1118/qu-est-ce-que-l-education-au-developpement-durable>

(5) Labellisation E3D sur Education.gouv : <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo31/MENE1320526N.htm>

(6) Ademe : La face cachée du numérique :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-face-cachee-numerique.pdf>

(7) Projet Pangolin : La pollution numérique : <https://www.projetpangolin.com/pollution-numerique/>

(8) L'article, issu d'un site commercial de formation présente néanmoins le fonctionnement et compare plusieurs moteurs de recherche.]

Logo : B Wauters